

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

19 MAI 2026

## LA RÉFORME DU RÔLE DES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL \*

**Audition de :**

- **MM. Halleux, Lambotte et Maldague, Représentants habilités de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) ;**
- **M. Geronnez et Mme Vialay, Expert et Consultante Immobilier & Développement territorial auprès d’Idea Consult**

## RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l’aménagement du territoire,  
de la mobilité et des pouvoirs locaux

par

MM. Di Antonio et Crampont

# SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure .....	3
III. Auditions.....	3
IV. Rapport.....	4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/49gF4OR>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a procédé à l'audition de MM. Halleux, Lambotte et Maldague, Représentants habilités de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) et de M. Geronnez et Mme Vialay, Expert et Consultante Immobilier & Développement territorial auprès d'Idea Consult, sur la réforme du rôle des agences de développement territorial.

## I. RÉSUMÉ

La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a procédé à des auditions sur la réforme du rôle des agences de développement territorial.

## II. PROCÉDURE

En date du 24 mars 2026, la Commission a décidé de procéder à l'audition de MM. Halleux, Lambotte et Maldague, Représentants habilités de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) et de M. Geronnez et Mme Vialay, Expert et Consultante Immobilier & Développement territorial auprès d'Idea Consult, sur la réforme du rôle des agences de développement territorial.

La Commission a procédé à l'audition de MM. Halleux, Lambotte et Maldague, Représentants habilités de la Conférence permanente du développement territorial

(CPDT) et de M. Geronnez et Mme Vialay, Expert et Consultante Immobilier & Développement territorial auprès d'Idea Consult, le 19 mai 2026.

Ont participé aux travaux : M. J.-P. Bastin, Mme Cassart-Mailleux, MM. Chintinne, Crampon (Rapporteur), Daye (Président), Dewez, Di Antonio (Rapporteur), Mme Hanus, MM. Lefèbvre, Mugemangango.

Ont assisté aux travaux : Mme Cremasco, M. Hazée, M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

## III. AUDITIONS

Le 19 mai 2026, la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux s'est réunie afin de procéder à l'audition de MM. Halleux, Lambotte et Maldague, Représentants habilités de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) et de M. Geronnez et Mme Vialay, Expert et Consultante Immobilier & Développement territorial auprès d'Idea Consult, sur la réforme du rôle des agences de développement territorial.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/4ukBP0y>, pp. 4-32.

## IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,  
C. DI ANTONIO  
V. CRAMPONT

Le Président,  
M. DAYE